



Principes pour le financement durable de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) s'efforce, sans succès, d'augmenter les ressources et d'étendre les services de façon durable et inclusive. Malgré des appels de plus en plus pressants à réaliser des [droits humains](#) et des [cibles](#) liées à l'EAH reconnus à l'échelle internationale, l'accès à des services sûrs et abordables reste trop souvent impossible pour de nombreuses personnes. En outre, de nouveaux défis, en particulier les changements climatiques, entravent les efforts visant à renforcer l'inclusion et, surtout, la durabilité. [Le financement durable](#) est l'obstacle que le secteur ne parvient pas à franchir.

Le financement durable de l'EAH a pour but de débloquer les flux financiers et les investissements en vue de bâtir un secteur EAH durable et inclusif. Celui-ci privilégie une approche des processus de fourniture de services qui repose sur les droits et va au-delà de l'accès universel. Compte tenu des objectifs d'efficacité, d'équité et de durabilité, la transparence et la redevabilité de toutes les transactions (financières) doivent permettre de limiter les risques (financiers) liés à l'interconnexion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les partenaires de SWA appellent à la mise en place de **Principes pour le financement durable de l'EAH** visant à corriger le décalage persistant entre l'offre et la demande de financements qui empêche la communauté internationale d'étendre les services et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Constatant (1) le déséquilibre entre les dépenses consacrées à de nouvelles infrastructures EAH et le maintien des systèmes existants et (2) l'insuffisance des dépenses nationales, lesquels se trouvent aggravés par (3) la fragmentation croissante des aides et (4) les faibles niveaux de suivi et de redevabilité financière, nous proposons les principes suivants :

Principe 1

Guidé par les obligations en matière de droits humains, le financement de l'EAH doit se concentrer avant tout sur l'accès universel, en particulier pour les groupes et les individus les plus pauvres, les plus marginalisés et les plus vulnérables.

On observe une forte divergence entre les engagements et les priorités annoncés et les résultats obtenus grâce aux différents financements en faveur de l'EAH. Les dépenses ne répondent pas exactement aux besoins. Malgré toutes leurs bonnes intentions, les subventions profitent trop souvent aux populations aisées et court-circuitent totalement celles qui n'ont pas accès à des services formels. Toute opposition marquée à une révision des subventions, dans le but affiché de défendre l'accessibilité, ne sert qu'à enraciner l'exclusion. Une situation exacerbée par l'absence de données adéquatement ventilées.

Il est incontestable que les (domaines de) services traditionnellement sous-financés resteront toujours moins attrayants que les investissements « rentables ». Néanmoins, les appels à de nouveaux investissements dans le secteur et à l'apport de capitaux privés ne doivent pas détourner l'attention des responsabilités des *États* : pour être réalisés, les droits humains supposent de donner la priorité aux personnes risquant d'être laissées de côté et non de s'attarder sur les performances que les investisseurs pourraient espérer. L'ensemble des lois, des politiques et des stratégies des pays ou des opérateurs doivent inclure des protections fondamentales contre la discrimination, que cette dernière soit intentionnelle ou non.

Principe 2

La coordination du financement de l'EAH doit reposer sur des stratégies de financement intégrées et alignées sur les engagements et les priorités aux niveaux national et international.

Les décisions relatives aux investissements dans le secteur EAH sont trop souvent prises au coup par coup, sans l'appui de plans cohérents. Les financements liés à des projets, notamment dans le cadre d'interventions d'urgence, courent aussi toujours le risque d'être déconnectés des priorités stratégiques nationales. Bien que généralement suivie par les institutions financières internationales et les donateurs, cette approche tend à négliger les aspects liés aux performances à long terme, tels que la stabilité opérationnelle des actifs.

Compte tenu de la chute des recettes ainsi que de la hausse de l'endettement et des coûts liés au service de la dette qui devraient survenir après la pandémie, les

responsables (nationaux) du secteur EAH doivent procéder à un réalignement stratégique clair de son financement. Il convient d'explicitement associer les décisions en matière de financement aux objectifs de développement durable, aux contributions déterminées au niveau national et à d'autres cibles nationales pertinentes concernant des questions sociales, environnementales et économiques, notamment la résilience climatique.

Principe 3

Les gouvernements et les institutions financières multilatérales, bilatérales, internationales et locales doivent privilégier la mobilisation des ressources nationales et des systèmes sous-jacents.

La nécessité de lever et d'allouer des fonds pour des services publics essentiels comporte des difficultés inhérentes : les participations respectives des usagers et des contribuables sont le fruit de choix négociés au niveau politique. Même si, dans certains pays, une part de soutien financier externe restera nécessaire, la mobilisation des ressources nationales (MRN) favorise une plus grande autosuffisance financière, ce qui est important pour les gouvernements et les fournisseurs. La MRN implique également de recourir à des financements privés pour l'EAH auprès des banques et des marchés de capitaux nationaux.

La réforme des tarifs doit s'appuyer sur des débats honnêtes et dépassionnés tenant compte du véritable coût d'un accès inadapté (pour les ménages concernés et pour la société) et donc des possibilités et de la nécessité d'ajuster les structures tarifaires actuelles. Les ménages sont de loin les premiers contributeurs financiers, car ils compensent bien souvent des services de mauvaise qualité ou inexistants. Même si une certaine protection des plus vulnérables peut devoir passer par les budgets publics, un ajustement tarifaire est indispensable pour soutenir le financement souvent négligé de l'exploitation et de la maintenance. Quand ils prennent davantage les coûts en compte, les tarifs génèrent également des flux de revenus plus stables, qui constituent un élément essentiel à l'amélioration de la solvabilité.



Principe 4

Lorsque cela est nécessaire, l'assistance financière et technique doit être mutualisée et acheminée par le biais de programmes et plans coordonnés par les gouvernements.

La fragmentation de l'aide au développement aggrave les problèmes de coordination des flux financiers et augmente les coûts de transaction. À l'inverse, une aide alignée sur des objectifs stratégiques peut accompagner les pays bénéficiaires dans leur lutte contre les goulets d'étranglement institutionnels, réglementaires et autres qui empêchent les pays et les fournisseurs de services de débloquer des ressources financières supplémentaires.

L'inflation et la dévaluation monétaire provoquent une chute des flux d'aide, ce qui complique toute hausse de l'aide concessionnelle distribuée par les États. Plusieurs

options peuvent être envisagées pour maximiser les retombées des contributions des différents donateurs : la mutualisation de l'aide et des financements, la répartition entre les pays cibles ou encore l'harmonisation des systèmes d'approvisionnement et de communication des données entre les bénéficiaires.

Principe 5

Une gestion solide des financements publics et une planification rigoureuse du secteur, qui s'appuient sur des données probantes de qualité, doivent garantir la transparence et la redevabilité de l'intégralité du financement de l'EAH.

Les profondes lacunes dont souffre le suivi des flux financiers entrants et sortants du secteur l'exposent à la corruption et à une mauvaise gestion. Malgré la création de la [méthodologie TrackFin](#), conçue pour aider à répertorier et à cartographier les flux financiers du secteur EAH, les systèmes publics de gestion financière sont entravés par des cadres juridiques inadéquats. Le manque de données fiables fondées sur des indicateurs de niveau de service standardisés empêche tout jugement objectif de *l'effet à long terme* des dépenses sur l'accès à des services fiables et de qualité.

Un suivi constant peut contribuer à restaurer la redevabilité et la confiance. Les exigences, les méthodologies et les mécanismes de communication doivent être renforcés afin de garantir la mise en œuvre la plus efficace et efficiente possible du financement de l'EAH. La comptabilité du secteur doit inclure l'intégralité des apports financiers et les audits des comptes devenir la norme. La transparence et le respect de normes comptables solides dès les phases de planification et de conception et jusqu'au suivi continu des performances favorisent un climat positif pour les investissements et, de façon tout aussi importante, l'utilisation efficace des fonds existants.